

ANNEXE 1 INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE, LES OUTILS DE PRÉVENTION

1) Les outils à destination des collectivités, de la presse locale :

Ci-après, des articles « prêts à insérer » si vous souhaitez publier une information dans votre presse locale, (les prêts à insérer « symptômes » et « précarité énergétique » sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.calameo.com/ars-ile-de-france/subscriptions/7565435>) :

Prêt à insérer « symptômes »

Maux de tête, nausées, vertiges... reconnaître ces symptômes peut sauver des vies !

Le monoxyde de carbone peut être émis par toutes les sources de combustion : chauffage (au bois, au fioul, au charbon, au pétrole), mais aussi cuisinière au gaz, barbecue, brasero ou groupe électrogène. Il est incolore, inodore et non irritant, il ne prévient donc pas de son arrivée. Les seuls signaux d'alerte de l'intoxication sont l'apparition des symptômes. Selon la quantité de CO et la sensibilité des personnes, ces symptômes peuvent varier : Maux de tête, nausées, vomissements, fatigue physique et psychique, vertiges... Dans les cas les plus graves, l'intoxication peut aller jusqu'à la perte de connaissance, le coma, voire le décès.

Il faut penser à une intoxication au CO quand :

- Les symptômes apparaissent toujours dans un même lieu ;
- Ils se répètent aux mêmes heures de la journée ;
- Plusieurs personnes vivant ou cohabitant dans un même lieu présentent certains signes décrits ci-dessus.

Pour éviter une intoxication :

- Faites vérifier vos installations de chauffage au moins une fois par an par un professionnel ;
- Veillez à ce que le conduit de fumée fasse l'objet d'un ramonage mécanique ;
- Ne bouchez jamais vos aérations et aérez régulièrement votre logement, même en hiver ;
- Les chauffages d'appoint (gaz ou pétrole) ne doivent pas être utilisés plus de 2 heures consécutives.

Prêt à insérer « précarité énergétique »

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : LIMITER LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ

Un logement mal isolé, équipé d'un système de chauffe peu performant ou défaillant entrainera davantage de dépenses. L'utilisation de petits chauffages d'appoints (feu à pétrole, cheminée, etc.) permet pour certains foyers de compenser l'augmentation du prix de l'énergie. Mais utilisés dans de mauvaises conditions, ils vous exposent à un risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Restez vigilants !

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore et incolore qui peut être mortel : les premiers signes d'intoxication sont le seul moyen de détecter sa présence. Inhalé, il vient se fixer sur l'hémoglobine du sang pour prendre la place de l'oxygène, causant ainsi l'asphyxie. Maux de tête, vertiges, nausées, vomissements... l'action du monoxyde de carbone peut être très rapide et une victime peut perdre connaissance en quelques minutes.

Des gestes qui sauvent...

- Faire ramoner mécaniquement tous les conduits de fumées par un professionnel qualifié une fois par an ;
- Faire également vérifier ses installations de chauffage par un professionnel qualifié une fois par an ;
- Aérer régulièrement son logement et ne jamais boucher les grilles d'aération ;
- Utiliser les chauffages d'appoint uniquement quelques heures par jour.

Prêt à insérer « groupes électrogènes »

(Informations à diffuser lors d'épisodes de coupures d'électricité, d'inondations, ...)

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers en France, causant une centaine de décès par an. Il peut être notamment émis par les **groupes électrogènes** si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'**extérieur des bâtiments**.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 5 à 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-1>

2) Les outils grand public :

Pour vous aider à la mise en place de ces actions, le **ministère chargé de la Santé et Santé publique France** mettent à disposition des documents d'information et de prévention :

- Sur le site du Ministère de la Santé, rubrique « [Intoxications au monoxyde de carbone](#) », vous trouverez :
 - L'**affiche et le flyer** « les dangers du monoxyde de carbone »,
 - Le **dépliant généraliste** « les dangers du monoxyde de carbone »,
 - Le **spot audio**.
- Sur le site internet de Santé publique France, rubrique "[monoxyde de carbone](#)", vous trouverez des affiches et des dépliants pouvant être mis à disposition en mairie ou distribués par vos agents, techniques ou sociaux, intervenant à domicile.



Aussi, dans une démarche de sensibilisation à la sécurité domestique, nous vous encourageons à relayer le podcast réalisé par le SDIS 78, mettant en lumière les risques liés au monoxyde de carbone **et le rôle essentiel des détecteurs de CO dans la protection des foyers** (Spy-Cast, le podcast des sapeurs-pompiers des Yvelines - S01 - EP05 : Le monoxyde de carbone, à écouter sur [YouTube](#) ou sur une plateforme de musique en ligne).

3) Les outils personnes sensibles :

D'autres affiches peuvent être diffusées dans vos **centres de santé municipaux**, vos relais d'assistantes maternelles (**RAM**), vos locaux associatifs fréquentés par des familles, des jeunes enfants, des seniors et des femmes enceintes.

Affiche « Reconnaître ces symptômes »

Affiche à destination des femmes enceintes



→ Lien de téléchargement : <https://www.calameo.com/ars-ile-de-france/subscriptions/7565435>

4) Les outils à destination des publics les plus précaires :

Immeuble Equinoxe – 16 avenue des Béguines – 95800 CERGY
ars-dd95-se@ars.sante.fr – service santé-environnement



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'Île-de-France connaît depuis quelques années des cas d'intoxication liés à l'usage de **braseros ou appareils de chauffage de fortune en intérieur**. Sur l'année 2024, le Centre Antipoison de Paris a relevé que 24% des cas d'intoxications par le monoxyde de carbone provenaient de l'utilisation de **brasero, de barbecue en intérieur ou de mauvaise utilisation de chauffage d'appoint**.



L'ARS Ile-de-France vous propose un outil de communication accessible à tous, **y compris aux publics étrangers**, pour alerter sur les risques liés à cette pratique : **l'affiche « Brasero : attention danger »**.

Vous pouvez télécharger l'affiche dans la rubrique **Aller plus loin** sur la page internet dédiée de l'ARS Ile-de-France :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-1>

ou par le lien de téléchargement :

<https://www.calameo.com/ars-ile-de-france/subscriptions/7565435>

5) Les outils à destination des lieux de culte :

Des intoxications collectives survenant encore lors de rassemblements culturels ou religieux, un outil de communication spécifique, à relayer par vos services, et téléchargeable à l'adresse suivante :

[Fiche lieux de cultes.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_lieux_de_cultes.pdf) (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_lieux_de_cultes.pdf)

